

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 25 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDE CERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER

EXCUSÉES : Marie-Joëlle DEBATY, Francine BOURDA

PROCURATIONS : Marie-Joëlle DEBATY à Olivier CHARRET, Francine BOURDA à Antoine CUYAUBERE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2021-20 : Subvention aux Associations 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser les subventions suivantes :

| | |
|--|-----------------|
| Coop Scolaire les Esquirous (Pont-Latapie) | 986 € |
| Association Parents Elèves (Pont-Latapie) | 136 € |
| Occe Coop Scolaire (Bourg) | 4 002 € |
| Association Parents Elèves (Bourg) | 552 € |
| Association Asson-Sports | 10 000 € |
| Total | 15 676 € |

M. le Maire précise que les éventuelles autres demandes seront traitées au fur et à mesure de leurs arrivées, étant précisé que le budget global alloué aux subventions est de 18 000 €.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE les subventions aux associations citées.

PRECISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2021

| VOTE | POUR | 19 |
|------|------------|----|
| | CONTRE | |
| | ABSTENTION | |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

